

BREVET DES MÉTIERS D'ART ÉBÉNISTE

SESSION

ÉPREUVE E.1

U.1

**ÉPREUVE PROFESSIONNELLE
PRENANT EN COMPTE LA FORMATION EN
MILIEU PROFESSIONNEL**

Coefficient : 11

**PARTIE B - ÉVALUATION DE LA PÉRIODE DE
FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL**

Coefficient : 2

**CAHIER DES CHARGES
DU RAPPORT D'ACTIVITÉS**

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT

CENTRE DE FORMATION

CAHIER DES CHARGES

Présentation des activités développées en entreprise

1. Structuration du rapport d'activités

Un seul rapport relié de 20 à 25 pages maximum, annexes comprises, doit être présenté et réalisé à titre individuel par le candidat.

Le contenu porte sur les activités professionnelles (**fabrication et installation**) exercées au cours de sa dernière année de formation. Le rapport est organisé en trois parties :

- A. L'entreprise et son environnement : aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise.
- B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise.
- B2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage effectué par le candidat.

Ce rapport sera composé de la façon suivante ;

- 1 page de garde : nom du candidat, intitulé et session de l'examen, nom de l'entreprise et du centre de formation,
- 1 sommaire : titres, chapitres ou parties et n° des pages,
- 4 chapitres :
 - a) aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise,
 - b) inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise,
 - c) compte rendu de réalisation d'un ouvrage effectué par le candidat,
 - d) annexes.

↳ 1^{ère} partie A : Aspects liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise.

1 à 2 pages.

Le candidat résume de manière concise l'activité et l'organisation fonctionnelle de l'entreprise.

↳ 2^{ème} partie B1 : Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise

3 à 5 pages maximum.

Le candidat résume l'**ensemble des activités et des tâches professionnelles accomplies** pendant la dernière année de formation du point de vue :

- des situations vécues (ouvrages fabriqués, situations de chantier, matériaux utilisés...),
- des moyens techniques mis en œuvre (machines et matériels utilisés, dispositifs de sécurité...),
- des méthodes utilisées (méthodes de tracé, de fabrication, de mise en œuvre...).

↳ 3^{ème} partie B2 : Compte rendu de réalisation d'un ouvrage effectué par le candidat

10 à 12 pages maximum.

Dans cette partie, le candidat présente l'**organisation et le déroulement de la réalisation d'un ouvrage, fabrication et installation**, auxquels il a participé au sein d'une équipe, pendant la période de formation en milieu professionnel, et au cours desquels il a eu à animer partiellement ou totalement une partie des activités. Tout en s'appuyant sur les aspects techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera :

- les aspects organisationnels (organisation des postes de travail, gestion de l'espace...),
- la gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...),
- la gestion de la sécurité (analyse des risques, application des consignes de sécurité...),
- la gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures...),
- les aspects relationnels (gestion des interfaces avec les différents interlocuteurs...).

↳ Annexe relative à l'ouvrage réalisé

6 pages maximum.

Le candidat, pour justifier la description et restituer le contexte de l'ouvrage réalisé, complète son rapport d'activités avec différents documents : plans, coupes, dessins de détail, croquis, implantation, fiches techniques...

2. Remise du rapport d'activités :

Le rapport d'activités sera mis à disposition des membres du jury selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens, huit jours (CCF), quinze jours (épreuve ponctuelle) avant la date de l'évaluation.

3. La présentation orale du rapport :

Pour la présentation le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (ordinateur, vidéo projecteur...) les mieux adaptés.

Nota : *En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.*

↳ Le jury d'interrogation :

Il sera composé d'au moins d'un professeur d'enseignement professionnel, d'un enseignant d'arts appliqués et d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

↳ Le déroulement de l'exposé et de l'entretien :

Durée **20 minutes**.

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, a une durée maximale de **10 minutes**. Il sera suivi de **10 minutes** d'interrogation (entretien) par le jury.

Exposé du compte-rendu :

Durée **10 minutes**.

- Exposé de la partie A : Le candidat présente l'entreprise et son environnement.
- Exposé de la partie B : Le candidat expose oralement le compte-rendu de son activité d'organisation et de suivi de la réalisation d'un ouvrage (fabrication et installation).

Entretien avec le jury :

Durée **10 minutes**.

A l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise,
- l'organisation du travail, les solutions techniques et les moyens de mise en œuvre retenus et leur justification.

4. Remarques :

Cette présentation du rapport d'activités doit permettre de vérifier par l'intermédiaire de la description, de la véracité de chaque activité développée de :

- l'appropriation des contenus développées sur le lieu de formation (entreprise),
- l'esprit de synthèse et d'analyse du candidat,
- l'implication effective du candidat à travers les différents travaux énoncés.